

## **COMPTE-RENDU DETAILLE**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2019**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents et représentés : 10

Compte rendu affiché le 18 /11/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 6 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, David MERY, Virginie BOUVARD, Patrice LACHENAL, Christiane BOURAS adjoints, Elodie BUSSAT, Cécile DUPARC, Phil FUHRMANN, Matthias BLANDIN et Philippe SAUTIER, conseillers.

**Absents excusés** : Sandrine BAUDET, Jean-Romain BRIQUE.

**Absents** : Carole CONS, Tanaïs DE SURMONT et Daniel FOEX.

Le compte-rendu du 24/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Intercommunalité :**

**PLUi** : Dans le cadre du projet de mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, M. le Maire explique que, si cette compétence est transférée, les élus souhaitent la représentation de deux délégués par commune. Le conseil communautaire du mois de novembre décidera de l'intégration du PLUi au sein des compétences de la CCG avant les prochaines élections municipales ou non.

**Economie** : M. LACHENAL explique que le projet Ecopark du Genevois a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur. Il précise que cette plate-forme d'entreprises et de commerces permettra la création d'environ 1 200 emplois.

**Seniors** : Mme BOURAS informe l'assemblée qu'une réflexion sur les besoins des seniors est en cours, elle a été confiée à un cabinet d'étude pour l'ensemble des communes du canton.

#### **2. Taxe d'aménagement :**

M. le Maire explique que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis par le Code de l'urbanisme pour l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme. Son taux peut être majoré jusqu'à 20% par la Commune, en lien avec la réalisation de travaux de voiries, réseaux ou d'équipements publics nécessaires aux constructions nouvelles édifiées sur un secteur, pour la part des dépenses correspondant aux besoins des nouveaux habitants.

Certains secteurs sont classés en OAP, zones 1Aua et 1Aub, au Plan Local d'Urbanisme (PLU) du fait d'une densification particulière. Les infrastructures existantes, en particulier les voiries et réseaux, ne sont pas adaptées à cette dynamique, compte-tenu de leur dimensionnement et des charges de trafic supportées dans certains cas. Des travaux ou renforcements seront nécessaires. Ces évolutions induiront également des besoins en équipements scolaires et périscolaires, ils sont à prendre en compte.

Un programme d'amélioration des infrastructures est donc nécessaire.

Plusieurs projets sont identifiés, des travaux sont déjà engagés sur certaines voiries (route de Vigny) et seront poursuivis (élargissements, sécurisations des modes doux,

enfouissements des réseaux secs, renforcement électrique, création / sécurisation d'un carrefour).

Les besoins d'équipements scolaires induits par de nouveaux développements résidentiels sont également à considérer, sans pouvoir être évalués précisément à ce stade.

Au regard des investissements nécessaires et des besoins de financement associés pour la Commune, il est proposé de porter le taux de la taxe d'aménagement de 5% à 15% sur les secteurs des OAP « Bourg Centre », « Long Perrier », « Pré de Novéry », « Vigny » et de 5% à 10% pour l'OAP « Sur les Mules ». Aucun équipement de compétence communautaire, et notamment d'eau, d'assainissement, n'est pris en compte dans ces estimations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'instaurer une taxe d'aménagement à taux majoré (15%) dans les secteurs des OAP « Bourg Centre », « Long Perrier », « Pré de Novéry », « Vigny » et de 5% à 10% pour l'OAP « Sur les Mules », tels que délimités au Plan Local d'Urbanisme approuvé en novembre 2017.

### **3. Travaux :**

Travaux sécurisation Epagny : Dans le cadre de la mise en place de cet aménagement sécuritaire, l'assemblée, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie et d'entretien. Il précise notamment l'aménagement de deux écluses simples aux entrées Ouest et Est du hameau.

Illuminations : Une commande de nouvelles décorations a été effectuée auprès de la société DECOLUM pour un montant de 5 840 € HT. Ces acquisitions permettront d'éclairer également le centre de Vigny à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Restaurant scolaire : La réception des travaux aura lieu le vendredi 8 novembre. L'ouverture du restaurant se fera le 21 novembre 2019.

Congrès National des Maires à Paris : L'assemblée, à l'unanimité, approuve la prise en charge par la commune pour le Maire et ses adjoints :

- des frais de transport pour un montant de 460 €,
- des entrées au congrès pour un montant de 480 €
- de la soirée des élus, organisée par l'Association des Maires, pour un montant de 480 €.

### **4. Urbanisme :**

Certificats d'urbanisme :

- Me VITTOZ Frédéric : Les Crêts – Création GFA du Mont de Sion – B 242, 243 et 1118
- Me VITTOZ Frédéric : Les Crêts – Création GFA du Mont de Sion – B 759 et 763
- Me VITTOZ Frédéric : Les Crêts – Création GFA du Mont de Sion – B 157, 163, 170, 171, 172, 177, 178 et 192
- Me BOREY David : 191 Route du Long Perrier – Vente – B 1832
- Me BARTHELET Ludovic : Les Carrés d'Amalia – Vente – B 1327 et 713
- Me GABARRE Thierry : Route du Devin – Vente – B 1896
- Me GABARRE Thierry : 240 Route du Long Perrier – Donation – B 831, 1875 et 1877
- Me GABBARE Thierry : Au Long Perrier – Donation – B 1315 et 1907
- Me Jacques PISSARD : 60 Route du Lavoir – Vente – B 350, B 351 et B 352

Déclarations préalables :

- DUPERRIER Bruno : Route du Mont — installation d'une clôture grillagée – Avis favorable, sous réserve que cette clôture, située en zone agricole, laisse le passage de la petite faune.

- MERMIN Michel : Route du Mont – Isolation extérieure de la toiture et réfection de la toiture – avis favorable.
- LIETAR Benoît : 169 B Route du Long Perrier – pose de panneaux photovoltaïques – avis favorable.
- MANDRAY Jérémy : Les Carrés d'Amalia – Pose d'une fenêtre de toit – avis favorable.
- GARNIER DES GARETS D'ARS Jean-Marc : 520 Route de Vigny – construction d'une piscine – avis favorable.

#### Permis de construire :

- DUPARC BAGUET Sylvie : 208 Route du Devin – Reconstruction d'un bâtiment sinistré – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- DUPARC Consorts : 208 Route du Devin – Reconstruction d'un bâtiment sinistré – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- MOKHTAR-SEDDIK Miloud et Nadia : Route du Devin – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.
- DUPARC Mariette : Le projet de rénovation-extension d'une maison individuelle existante est présenté à l'assemblée. Certains membres de la commission urbanisme estiment que cette bâtisse sans avant-toits ne correspond pas à l'habitat environnant. Après en avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité, décide de ne pas donner un avis favorable à ce projet en l'état et demande à ce que des débords de toit soient rajoutés.

#### **5. Scolaire :**

Conseil d'école : il a eu lieu le mardi 5 novembre. Le règlement intérieur a été voté intégrant notamment l'obligation de scolarisation à compter de l'âge de trois ans. La question de la fourniture des goûters à l'école a également été évoquée, les encadrantes ayant constaté que les enfants ne mangeaient pas beaucoup à la cantine. Il a été décidé de ce fait d'interdire les goûters sur les deux écoles.

#### **6. Divers :**

Dépôts Vigny : Un habitant de Vigny a entreposé des déchets aux alentours de sa propriété. Ces amas de détritrus rendent les lieux insalubres et pourraient être dangereux pour les habitants et/ou passants. Au titre de l'insalubrité et du manque de sécurité, un courrier sera adressé au propriétaire dans un premier temps. A défaut de rétablir ces sites en des places saines et propres, la commune se verra dans l'obligation de confier ce dossier au Préfet de la Haute-Savoie.

Octobre Rose : Le bilan de cette deuxième édition est de nouveau très positif. 130 marcheurs ont participé à la randonnée du 13 octobre permettant de rassembler la somme de 825 €. Mme BOURAS tient à remercier la boulangerie le Fournil Jonziérois, le GAEC du Coucher du Soleil et l'Association Culturelle ainsi que tous les participants qui ont contribué au succès de cette manifestation. La somme récoltée sera remise à l'Association de lutte contre le cancer du sein dans le courant du mois de novembre.

Semaine du goût : Le repas du jeudi 10 octobre a été un réel succès. Les élèves de CM1 et de CM2 ont préparé 117 repas pour l'ensemble des écoliers de Jonzier alors que les CE2-CE1 s'occupaient de la décoration de la salle et des tables.

Composteur : deux composteurs permettant la récolte des déchets de la cantine seront installés en ce début novembre derrière le préau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire,  
M. MERMIN**

*Signé*